



Peinture au sol au mac do - refus de dépôt de plainte

Par **rosecanelle**, le **14/11/2008** à **15:16**

Je viens de me rendre dans un mac do et à l'entrée de ce restaurant il y avait une énorme flaque de peinture dans laquelle j'ai marché. Une cliente avait abandonné ce pot de peinture dans le mac do car il fuyait... Résultat une paire de chaussure et un jean bousillé. Le patron du restaurant m'a dit que ce n'était pas de sa responsabilité et ne veut pas me rembourser et la police n'a pas pu/voulu enregistrer ma plainte car il n'y a aucun délit pénal. Qu'est ce que je peux faire ? Pourquoi je ne peux pas porter plainte ?

Par **Marion2**, le **14/11/2008** à **18:37**

Bonjour,
Faites une déclaration à votre assurance afin qu'elle contacte les responsables du Mc DO.
Si l'assurance du Mc DO refuse toute indemnité pour le préjudice subi, déposez une plainte en recommandé AR directement auprès du Procureur de la République.